



## ACTUALITÉS COVID-19



**Du 19 mars au 16 avril, la région Ile-de-France est soumise à un confinement. Toute sortie devra être justifiée d'un justificatif de domicile ou d'une attestation disponible sur le site du gouvernement : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)**

- Pour tout déplacement dans un rayon de 10 km autour de son domicile entre 9h et 19h, il suffit, en cas de contrôle, de produire un justificatif de domicile
- Pour tout déplacement de plus de 10 km, soit au sein du département, soit pour des déplacements inter-régionaux, une attestation et la justification du motif du déplacement sont obligatoires.

**Attention : les sorties et déplacements sans justificatif ou attestation sont passibles d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive.**

### Les mesures sanitaires appliquées depuis vendredi 19 mars, minuit :

- Les écoles et les collèges fonctionnent normalement, les lycées basculent dans un système de demi-jauge
- Activité sportive : reprise normale sur le temps scolaire, maintien des activités en plein-air sur les temps extra-scolaires
- Les commerces autorisés sont ceux de première nécessité, auxquels s'ajoutent notamment les librairies, les disquaires, les salons de coiffure, les magasins de bricolage, les magasins de plantes et de fleurs, les chocolatiers, les cordonniers, les concessions automobiles (sur prise de rendez-vous) et les visites de biens immobiliers
- Les déplacements entre régions sont interdits, sauf motif impérieux et professionnel
- Il est possible de sortir de chez soi pour se promener, s'aérer ou faire du sport en journée avec une attestation, sans durée limitée et à condition de rester dans un rayon limité à 10 kilomètres autour de son domicile
- Le couvre-feu est assoupli à 19h au lieu de 18h
- Le port du masque reste obligatoire en agglomération et dans toute l'Essonne.

**Prenez soin de vous et de vos proches.**

## ACTUALITÉS & AGENDA *(Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.)*

### PROGRAMMATION CULTURELLE ET SITUATION SANITAIRE

Encore un peu de patience pour retrouver la convivialité et le bonheur que procurent les spectacles vivants, eux-mêmes privés de tout public depuis un an.

La programmation de la saison 2021 doit tenir compte des conditions sanitaires, et nécessite de s'adapter au jour le jour dans l'espoir de jours meilleurs. La résilience et la créativité sont de rigueur pour servir la culture au plus grand nombre. Ainsi, la représentation prévue dans le cadre de l'EM FEST, en partenariat avec le Théâtre de Brétigny a eu lieu au collège devant un parterre de collégiens de classe de 3ème.

Le spectacle « Pierre et le loup » a également été offert pendant le cadre scolaire à l'ensemble des classes des 2 maternelles et à tous les élèves des classes de CP de l'école élémentaire : une belle journée partagée autour de 2 artistes et de leurs instruments.

Les spectacles à venir (entre autre « Jean-Pierre, lui et moi » en partenariat avec le Théâtre de Brétigny) vont être reportés en 2022. Le salon d'Art devrait avoir lieu en octobre.

Dès les beaux jours, de belles rencontres en plein air sont attendus et vous seront communiqués dans l'écho marollais.

### À LA MÉDIATHÈQUE *(Sous réserve des conditions sanitaires)*

**Du 04 mai au 02 juin :** Exposition « Les Plantes et leurs usages ». Depuis les temps les plus anciens, les hommes ont utilisé les ressources végétales pour se nourrir ou se soigner, pour les teintures ou les parfums. **Visible aux jours et heures d'ouverture de la médiathèque.**

### DÉJEUNER AVEC ANIMATION MUSICALE *(Sous réserve des conditions sanitaires)*

**5 juin de 11h30 à 19h00**

La Ferme du Bout des Prés vous accueille pour un repas convivial autour du cochon grillé à la broche.

Tony et Lætitia, chanteurs reconnus pour leur joie et leur bonne humeur, reprendront les classiques de la variété internationale pour le plus grand plaisir de tous!

Après le repas, les activités suivantes vous seront proposées: pétanque entre amis, balades dans le parc animalier et découverte du marché des produits de la ferme (pain, brioche, fromage et autres).

**Tarif Marollais: 29€, tarif non Marollais: 37€, inscription par e-mail à [mairie@marolles-en-hurepoix.fr](mailto:mairie@marolles-en-hurepoix.fr) ou en mairie avant le 29 mai 2021.** <https://marolles-en-hurepoix.fr/actualites/dejeuner-avec-animation-musicale-a-la-ferme-du-bout-du-pre/> pour plus de renseignements.

#### MARCHÉ D'ARPAJON

La navette vers le marché d'Arpajon est disponible le 9 avril 2021 et le 23 avril 2021.

Départ devant la mairie à 9h et retour vers 11h15 d'Arpajon.

#### VESTI'AID

(à côté de la salle des Fêtes)

VENTES : 15 mai 14h30 à 17h

DÉPÔTS : 24 avril et 29 mai de 14h à 16h  
(Sous réserve des conditions sanitaires)

#### DON DU SANG

Prochaine collecte le 28 avril de 15h30 à 20h à la salle des fêtes.

Collecte sur rendez-vous :

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>



Pour recevoir toutes les informations en temps et en heure, abonnez-vous à la newsletter de la mairie. Rendez-vous sur le site internet pour s'inscrire : <https://marolles-en-hurepoix.fr>



Rejoignez-nous sur Facebook en vous abonnant à notre page : [@marolles91](https://www.facebook.com/marolles91)

## INFOS MUNICIPALES

### CONSEIL MUNICIPAL EN DIRECT

En raison de la situation sanitaire, le conseil municipal du 6 avril se déroulera sans public mais avec la possibilité d'y assister en direct par internet. Le lien d'accès au direct sera accessible depuis la page d'accueil du site internet de la mairie. Il sera effectif le 6 avril à 20h45.

### PRÉ-INSCRIPTION POUR LES ÉCOLES

La pré-inscription pour la rentrée 2021 pour les petites sections de maternelles (enfants nés en 2018) se fera à compter du samedi 13 février 2021 uniquement sur rendez-vous. Merci de prendre rendez-vous auprès du service enfance soit par mail sur [enfance@marolles-en-hurepoix.fr](mailto:enfance@marolles-en-hurepoix.fr) soit par téléphone au 01.69.14.14.40. Il faudra vous munir d'un justificatif attestant que vous habitez à Marolles (factures liées au domicile), du carnet de santé de l'enfant et de votre livret de famille ou copie intégrale d'acte de naissance.

### TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Conformément à la loi n°78 788 du 28 juillet 1978, modifiée par la loi n°80 1042 du 23 décembre 1980, relative au jury d'Assises, il sera procédé publiquement à partir des listes électorales, au tirage au sort tendant à établir la liste annuelle des jurés pour l'année 2022.

Ce tirage au sort se déroulera le 6 mai 2021 à 10h30 en mairie (salle du conseil), sous réserve des conditions sanitaires.

### APPEL AUX ARTISTES POUR MAROLLES EN ZIK

Cette fête est l'occasion pour tous les musiciens de tous styles, notamment amateurs, de se produire sur scène. Pour tous ceux qui voudraient jouer ce jour-là, un appel est lancé aux groupes et musiciens du territoire.

#### Comment participer ?

**Jusqu'au 9 mai**, remplissez le formulaire sur le site internet de la mairie :

[www.marolles-en-hurepoix.fr/actualites/appele-a-contribuer-pour-marolles-en-zik/](http://www.marolles-en-hurepoix.fr/actualites/appele-a-contribuer-pour-marolles-en-zik/) puis envoyez votre candidature à [mairie@marolles-en-hurepoix.fr](mailto:mairie@marolles-en-hurepoix.fr) avec pour objet « **Marolles en Zik 2021 : dossier d'inscription** » sur le site internet de la mairie.

### FERMETURE DES STRUCTURES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

• Mairie fermée le 13 avril de 12h00 à 14h30. **Rappel : les démarches en mairie se font sur rendez-vous afin de respecter les consignes sanitaires.**

• Médiathèque fermée samedi 03 avril puis du 26 avril au 02 mai.

## INFOS ASSOCIATIVES

### USM ATHLETISME

Il a été décidé de faire une «Marollaise solidaire» le 29 mai prochain. Elle sera sous la forme classique comme les 12 éditions précédentes ou sous une forme plus virtuelle comme nous l'avions déjà fait l'année dernière avec un système de clic and go. Chaque participant devra être muni d'une licence FFA ou un certificat médical de non contre indication à la course à pied en compétition. Pour plus de renseignements, voir notre site internet : <https://www.usmathletismemarollesfr-2021/> Sous réserve des conditions sanitaires.

Ce sera une course «solidaire» car une partie des fonds récoltés sera reversée à une association dont on ne connaît pas à ce jour les détenteurs.

### ALPHABETA



Alphabeta est une association que j'ai souvent vu au forum de Marolles avant de me décider à un premier contact.

Après une formation dispensée par l'association et malgré le confinement, j'ai osé et j'accompagne dorénavant R. dans son apprentissage du français. Travail, dynamisme, échanges et bonne humeur sont présents à chacune de nos séances hebdomadaires. Et quand je vois le sourire de R. illuminer son visage quand nous nous disons « A mercredi prochain », une bouffée de bien-être m'envahit... Si comme R., vous souhaitez progresser en français ou si comme moi, vous aimez transmettre et accompagner, rejoignez Alphabeta, c'est l'association qui vous va.

*Béatrice F., néo-formatrice Alphabeta*

### HISTOIRE ET PATRIMOINE

Histoire et Patrimoine devait présenter l'exposition sur Bugatti en 2020, mais la COVID-19 est arrivée avec le confinement... Nous pensions pouvoir la monter cette année, mais la disponibilité des salles, les restrictions sanitaires en vigueur et les élections régionales et départementales nous obligent à repousser en 2022 l'organisation de cette exposition aux Marollais, en espérant cette fois-ci que la situation sera redevenue quasi normale.

*Le bureau d'Histoire et Patrimoine*

### COMITÉ DES FÊTES

Tenant compte des conditions sanitaires liées à la COVID-19, le carnaval et la chasse aux oeufs 2021 sont annulés. Cependant, pour le plus grand bonheur des enfants, le comité des fêtes a prévu une distribution des chocolats de Pâques à la halte garderie et dans les écoles de la ville, en respectant les gestes barrières en vigueur. Les enfants absents ou non scolarisés à Marolles pourront venir chercher leurs friandises en mairie aux horaires d'ouverture du 6 au 24 avril 2021.

Quant à Binot, il s'impatiente depuis l'année dernière mais il nous assure être prêt à défilé avec vous l'année prochaine.

*Le comité des fêtes*

## INFOS PRATIQUES

### ENGINS BRUYANTS

Un arrêté municipal régit l'utilisation des engins bruyants (tondeuse à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, bétonnières, perceuses, scie électrique...).

- Autorisée du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00, le samedi de 9h00 à 12 h et de 15h00 à 19h00
- Interdite le dimanche et jours fériés

### PIÈGE ANTI-FRELONS ASIATIQUES

1/3 de vin blanc (qui repousse les abeilles), 1/3 de bière, 1/3 de sirop de fraise voici un cocktail fatal qui attire le frelon asiatique. Il suffit de le verser dans une bouteille en plastique percée d'un trou pour laisser passer le frelon.

Rechargez le piège en appât tous les 15 jours environ. Pour l'élimination des nids, faites toujours appel à des sociétés spécialisées.

### FIN DES TRAVAUX À LA GARE

A l'heure où nous bouclons ce numéro, la fin des travaux est imminente. Elle donnera donc très prochainement accès au dispositif Véligo destiné aux possesseurs de la carte Navigo.

### COLLÈGE RECHERCHE ARTISTES

Du 17 au 21 mai 2021, le collège de Marolles-en-Hurepoix organise une semaine particulière autour de la thématique des arts et de la culture. Des expositions, une scène dans la cour, des événements festifs et éducatifs, des intervenants extérieurs, les travaux des élèves et le talent particulier de certains seront mis à l'honneur. Amateur ou professionnel, de Marolles-en-Hurepoix ou d'autres communes, si vous avez envie de faire découvrir votre univers, un public nombreux et enthousiaste vous attend. Pour plus d'information, veuillez contacter le collège St Exupéry au 01.64.56.26.36.

## SOUTENONS NOS COMMERÇANTS

### MISE À JOUR DE LA PAGE « VIE ÉCONOMIQUE »

La page dédiée aux commerçants (Vie pratique) fait peau neuve. Vous y retrouverez tous les dispositifs régionaux et nationaux à destination des commerçants. Pour accéder à la rubrique : <https://marolles-en-hurepoix.fr/marolles-pratique/vie-economique/>

### UNE CELLULE D'AIDE DÉDIÉE AUX ENTREPRISES ET COMMERÇANTS

Au-delà des mesures économiques, la Région soutient les entrepreneurs, à travers un accompagnement personnalisé lors de leurs démarches auprès de la Région via une Cellule d'urgence entreprises. Des conseillers spécialement formés traitent les appels reçus par le numéro unique - 01 53 85 53 85 - du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00, ainsi que les demandes formulées par courriel à [covid-19-aidesauxentreprises@iledefrance.fr](mailto:covid-19-aidesauxentreprises@iledefrance.fr) concernant les démarches à accomplir.